

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	---	---

**AU 10-1**  
**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	---	---

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LE PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>SYNTHESE DES DANGERS</b> .....	<b>4</b>
2.1	ORGANISATION GENERALE EN MATIERE DE SECURITE.....	4
2.2	ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSES) .....	4
2.3	POTENTIELS DE DANGERS.....	4
2.4	EVALUATION DES RISQUES.....	4
2.5	QUANTIFICATION ET HIERARCHISATION DES SCENARIOS .....	5
2.6	POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU .....	8
2.7	MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT .....	8
2.8	PRINCIPAUX MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION.....	8

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	---	---

## 1. LE PROJET

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est établi dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme logistique pour la société ARGAN.

Le site retenu pour l'implantation du bâtiment logistique se trouve dans la Zone d'Activités Axe 7 – Ouest sur la commune d'Albon (26140), dans le nord du département de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet sera implanté sur un terrain de 81 104 m<sup>2</sup> et comprendra un bâtiment d'entreposage composé de 5 cellules d'environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Le dépôt de permis de construire ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter sont déposés au nom de la société ARGAN.

Ce bâtiment est destiné à être proposé en location à des professionnels de la logistique ou de l'entreposage de produits de la grande distribution ou de la grande consommation.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	--	--

## **2. SYNTHESE DES DANGERS**

### **2.1 ORGANISATION GENERALE EN MATIERE DE SECURITE**

Les dispositions générales organisationnelles (formation, maîtrise d'exploitation, gestion des situations d'urgence, gestion des retours d'expérience, plans de prévention pour les entreprises extérieures) seront prises par l'exploitant.

Les personnels seront formés à la sécurité.

Des plans de prévention ou permis feu seront réalisés lorsque cela est nécessaire.

### **2.2 ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSES)**

Le principal risque concernant l'activité logistique est le risque incendie, lié à l'utilisation ou la mise en œuvre de produits combustibles et l'occurrence de points chauds.

Les causes de départ d'incendie peuvent être multiples et concernent notamment les imprudences (tel que mégot de cigarette) ou encore la malveillance.

Les conséquences à craindre d'un incendie sont liées à la génération de flux thermiques dans l'environnement du site, aux fumées d'incendie qui s'échappent dans l'atmosphère et aux eaux d'extinction utilisées par les pompiers pour éteindre le feu qui sont potentiellement polluées.

### **2.3 POTENTIELS DE DANGERS**

On distingue des potentiels de dangers :

- liés aux produits présents sur le site :
  - inflammation des produits combustibles,
  - perte de confinement d'un produit liquide et épandage.
- liés aux installations connexes (utilités : chaudières, postes de charge de batteries...),
- liés à une perte d'utilité (électricité, gaz naturel, eau),
- liés à l'environnement (forte chaleur, gel, séisme, foudre, ...).

### **2.4 EVALUATION DES RISQUES**

Les installations ont fait l'objet d'une analyse des risques, de type cause – conséquence, qui a pour but d'identifier par rapport à une situation dangereuse donnée, les causes et la nature des accidents potentiels, ainsi que de présenter les mesures de prévention, de détection et de protection prises.

Suite à cette analyse, il ressort que seuls des scénarios dits « acceptables » ont été identifiés.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	--	--

## 2.5 QUANTIFICATION ET HIERARCHISATION DES SCENARIOS

Après analyse des risques, la hiérarchisation des scénarios avec prise en compte des barrières de sécurité permet de mettre en évidence les scénarios majeurs suivants :

Scénarios retenus :

<b>N° du PhD</b>	<b>Scénario retenu</b>	<b>Effets considérés</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
PhD B1	Incendie généralisé dans une cellule de produits combustibles – Effets thermiques	Thermiques	C	1
PhD B2	Incendie généralisé à plusieurs cellules voir à tout un entrepôt (stockage en racks ou en masse) – Effets thermiques	Thermiques	E	1

Pour chacun des scénarios étudiés, une notion de probabilité et de gravité a été prise en compte, c'est-à-dire que chaque scénario a été coté en probabilité d'occurrence de l'évènement et en gravité des effets sur l'environnement.

Résultats de la modélisation du scénario d'incendie d'une cellule de stockage (effets thermiques) :

Les distances maximales de flux thermique de 3, 5 et 8 kW/m<sup>2</sup> (correspondant respectivement aux effets irréversibles sur l'homme, aux effets létaux sur l'homme et aux effets létaux significatifs sur l'homme) sont reprises ci-dessous pour le cas le plus défavorable.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	--	--

➤ Résultats (distances maximales)

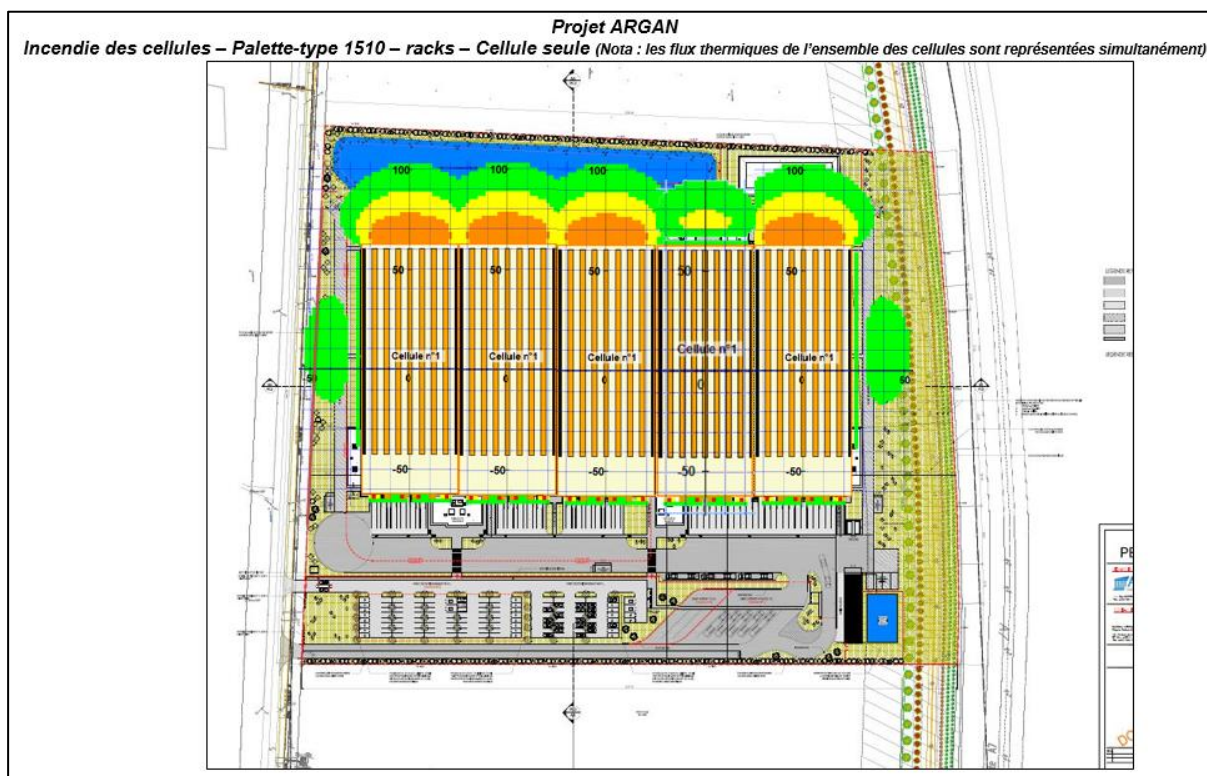
	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Face Nord (arrière)</b>	22 m	35 m	50 m
<b>Faces Est/Ouest</b>	Non atteint	20 m	45 m
<b>Face Sud (quais)</b>	Non atteint	< 5 m	< 10 m

Les zones de dangers en cas d'incendie de chaque cellule sont représentées dans le corps du dossier.

Les flux thermiques de 8 et 5 kW/m<sup>2</sup> restent confinés à l'intérieur des limites de propriété. Le flux thermique de 3 kW/m<sup>2</sup> dépasse légèrement des limites au niveau de la façade Ouest sans atteindre des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public (ERP), des voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, des voies d'eau ou bassins, et des voies routières à grande circulation.

Les écrans thermiques ont notamment été mis en place sur les façades Ouest et Est afin que les flux de 5 kW/m<sup>2</sup> n'atteignent pas la voirie à l'Est et que les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'atteignent pas l'autoroute A7 – voie routière à grande circulation.

**Les zones atteintes par les flux ne sont pas incompatibles et ne font pas l'objet d'une concentration notable de personnes.**



**Projet TERRA 2 – simple quais**  
**Incendie des cellules – Palette-type 2662 – racks – Cellule seule (Nota : les flux thermiques de l'ensemble des cellules sont représentées simultanément)**



ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude De Dangers
-------	--	--

## **2.6 POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU**

Le risque de pollution accidentelle de l'air est lié à un incendie en cas d'émission de fumées potentiellement toxiques.

La modélisation réalisée conclut qu'à hauteur d'homme, quel que soit le scénario d'incendie (débutant ou généralisé) et quelles que soient les conditions météorologiques, les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de risque toxique.

Le risque de pollution accidentelle de l'eau ou du sol est essentiellement lié aux eaux d'extinction en cas d'incendie. Les mesures compensatoires prévues permettront de confiner ces eaux à l'intérieur du site.

## **2.7 MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT**

Le personnel disposera de consignes d'alerte et d'évacuation en cas d'incendie, affichées dans les locaux, à proximité des issues de secours.

Des extincteurs de différents types, adaptés aux risques, seront répartis dans les locaux et contrôlés annuellement.

Le site sera équipé d'une voie pompiers sur l'ensemble du périmètre du bâtiment. Des poteaux incendie interne seront implantés autour du bâtiment.

En cas de sinistre, les services de secours mettront en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le sinistre, en faisant intervenir les casernes les plus proches et les plus appropriées à l'intervention (au vu des moyens humains et matériels).

## **2.8 PRINCIPAUX MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION**

Le risque principal sur ce site d'activités orientées vers la logistique est l'incendie, associé à une possible pollution de l'eau et de l'air.

Des moyens importants de prévention et de lutte contre l'incendie seront mis en place, notamment

- Murs séparatifs coupe-feu 2h entre cellules,
- Murs écran thermiques en façade lorsque nécessaire
- Exutoires de désenfumage en toiture (fusible et à ouverture manuelle et automatique), avec création d'écrans de cantonnement délimitant des cantons de désenfumage de 1 650 m<sup>2</sup> maximum.
- Réseau d'aspersion automatique, de type ESFR en conformité avec les règles assureurs, avec alarme de déclenchement.
- Extincteurs & RIA pour attaque immédiate d'un départ de feu.
- Poteaux incendie privés.
- Voies d'accès largement dimensionnées avec accès pompiers sur les 4 faces du bâtiment.
- Obturation au niveau du réseau eaux pluviales de voiries du site, afin de pouvoir retenir sur le site les eaux d'incendie éventuellement polluées.